



Problème de fenêtres:condensation et gelées

Par **chounette54210**, le **24/02/2012** à **10:25**

Bonjour,

nous avons fait poser 4 fenêtres en PVC et un porte en aluminium en janvier 2008

A ce jour, après plusieurs intervention de leurs techniciens nous avons de la condensation sur les fenêtres et sur la porte.

Suite au forte gelées la porte a gelée a l'intérieur et un volet est cassé, malgré plusieurs appels de notre part et un courrier recommandé nous sommes sans nouvelles de leur part alors que nous arrivons au terme de la garantie en janvier 2013.

Quels sont les recours possibles pour avoir enfin l'intervention d'un technicien et régler ce problème?

Par **pat76**, le **24/02/2012** à **19:42**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez l'entrepreneur en demeure de réparer les dégats dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que de ce

fait vous serez en droit de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous indiquez que vous allez informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **pat76**, le **25/02/2012** à **14:03**

Bonjour

Refaîtes un courrier et si pas de nouvelle de l'entreprise dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous assignez l'entreprise devant le Tribunal d'Instance.

Prévenez quand même les services de la répression des fraudes.

Cette entreprise est peut être coutumière du fait...